

**DÉLIBÉRATION du conseil municipal  
du Jeudi 26 Février 2026**

**Délibération n° 10  
DEL 2026/012**

**OBJET :**

**Création d'un poste de transformation ENEDIS place du Gouch  
Participation de la Commune de Graulhet**

Date de convocation : 19 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 26 février 2026 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

**Présents : 27**

M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - Mme PHALIPPOU Martine - M. MAJDOUBI Saïd - Mme BANGI Chantal - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

**Absents avec pouvoir : 4**

M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MAJDOUBI Saïd)  
Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel)  
Mme MALAURE Françoise (pouvoir TERRASSIE Vincent)  
Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien).

**Absents sans pouvoir : 2**

Mme BOUTIN Mireille  
Mme CHAFFARD Anaïs

**Secrétaire de séance : Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule**

---

**Résultat du vote :    ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**Pour : 31**

**Contre : Néant.**

**Abstention : Néant.**

Le quartier du centre-ville de Graulhet est alimenté par le poste de transformation ENEDIS situé 78, quai Marcellin Berthelot.

Installé depuis 1960, il souffre aujourd'hui d'une vétusté avancée. Les évolutions de consommation nécessitent une adaptation de l'ouvrage en termes de puissance kVA pour assurer la continuité de service.

Le volume et l'état structurel du bâtiment qui l'abrite rendent cette mutation impossible avec de plus, un accès devenu inconfortable et peu sécurisant.

Aussi ENEDIS et la commune ont étudié la possibilité de déplacer ce poste de transformation pour alimenter au mieux le secteur desservi. Le nouvel emplacement se situe place du Gouch, le long du futur cheminement piéton, surplombant la rivière.

Sur le plan de l'esthétique, l'Architecte des Bâtiments de France associé au projet a souhaité qu'il soit intégré au bâti environnant en l'enveloppant dans une structure de même facture que les immeubles de Tarn Habitat (matériaux, couleur).

Il est convenu que la commune de Graulhet apporte une participation à l'installation de ce poste de transformation ENEDIS dont les travaux sont prévus au cours du premier semestre 2026.

Le coût global de l'opération s'élève à 160 109,76€ HT soit 192 131,72€ TTC.

La participation de la commune est de 46 384,49€ et figure au plan de financement ci-dessous :

	Montant HT	Montant TTC	Participation ENEDIS	%	Participation Commune	%
Déplacement BT	74 531,00	89 437,20	89 437,20			
Sécurisation BT	8 271,28	9 925,54	9 925,54			
Déplacement HTA	77 307,48	92 768,98	46 384,49		46 384,49	
ENSEMBLE	160 109,76	192 131,72	145 747,23	76%	<b>46 384,49</b>	<b>24%</b>

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

- D'AUTORISER le déplacement du poste de transformation ENEDIS place du Gouch à Graulhet,
- DE VALIDER le plan de financement présenté ci-dessus avec une participation de la Commune de Graulhet à hauteur de 46 384,49€,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document ou acte y afférant,
- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : Blaise AZNAR



Le secrétaire de séance :  
Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule



Déposée en Préfecture le : 09 MARS 2026

Publiée le : 09 MARS 2026